

Image not found or type unknown



Prévoyance de mon travail

Par **lolilol**, le **07/12/2016** à **10:26**

Etant en invalidité , puis-je prétende à la prévoyance ou mon employeur ?

Par **P.M.**, le **07/12/2016** à **12:01**

Bonjour tout d'abord,

En tout cas si, c'est vous qui êtes en invalidité, ce n'est pas l'employeur qui peut prétendre à la prévoyance et il faudrait que vous soyez plus explicite pour connaître l'information que vous cherchez notamment pour savoir si vous venez d'être mis en invalidité et si vous êtes déclaré inapte à la suite...